



Déclaration préliminaire SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ CSA DTAN du 10 janvier 2024

Monsieur le Directeur Territorial Aquitaine Nord,

Depuis le 30 novembre 2023, nos deux organisations syndicales ont lancé un mouvement de boycott des instances de dialogue social tant que l'ensemble des droits et des moyens syndicaux ne seront pas effectifs. À savoir :

- mise en place des contingents annuels de jours d'autorisation d'absences pour les élu.e.s titulaires et suppléant.es, prévus par l'arrêté Fonction Publique d'État du 15 juin 2022.
- mise en place de mesures concrètes et collectives pour alléger la charge de travail de l'ensemble des élu.es syndicaux.
- allocation par l'administration des moyens pour compenser dans les services, les absences des élu.es syndicaux.

Nous vous demandons de prendre en compte au niveau local ces décharges et de les faire remonter aux DIR puis à l'administration centrale.

Monsieur le Directeur territorial, en Aquitaine Nord vous nous convoquez, enfin !! à un CSA sur le sujet de la santé, sécurité et des conditions de travail en fin d'année dernière, alors que les Comités Sociaux d'Administration et leurs Formations Spécialisées sont en exercice depuis le 1^{er} janvier 2023. Mais ce CSA a été décalé au 8 février 2024, avant d'être annulé pour être avancé ce jour et renommé au gré des mails en réunion préparatoire puis en CSA suite aux sollicitations des membres de celui-ci.

Qu'en est-il aujourd'hui ? L'ordre du jour ne semble n'être programmé que dans une démarche réglementaire afin de cocher la case du dialogue social, à savoir adopter un règlement intérieur qui aura une année de retard ou partager une définition du plan d'action SST et QVT...

Où sont les documents pour avoir un temps d'échange productif ? Où en sont les engagements pris par la DTAN ?

Au final, nous ne pouvons que constater que les déclarations d'intention du dernier CSA de prioriser la question des conditions de travail ne semblent être que de façade. En effet, pas de CSA sur le sujet en 2023 et 2024 débute par ce CSA vidé de toute substance quand l'on voit les modalités de convocation et les documents préparatoires inexistant (envoi des seuls PV précédents et d'une ébauche de règlement intérieur, tout juste 1 semaine avant la réunion et sur un temps de vacances scolaires), sans parler des derniers documents envoyés ce matin à 8h40 !!!

Concernant les conditions de travail des personnels sur le territoire Aquitaine Nord, les équipes ne crient-elles pas assez fort leur malaise, les managers courbent l'échine sans jamais se plaindre et sont déconnectés des réalités de leurs équipes, les adjoint.e.s administratifs croulent sous un travail sans lien avec l'éducatif mais en vue d'un chiffrage ou contrôle des personnels.

Les professionnels sont sans cesse rappelés à l'ordre sur leur devoir d'obéissance, leur expertise est sans cesse contestée, les postures et propositions faites ne sont pas toujours soutenues par nos cadres et nous sommes souvent livrés en pâture aux magistrats. La mise en œuvre du CJPM ne cesse d'engendrer des dépassements horaires pour les audiences, la rédaction d'écrits est exponentielle et l'accompagnement des jeunes à l'autre bout de la France pour un placement n'a plus de sens.

C'est tout cela les conditions de travail des personnels. Quelle attention portez-vous à ces réalités de terrain ? Quelles sont les perspectives en vue d'un management empreint de plus d'humanité ?

Les réalités de terrain sont invisibilisées parce que vous mettez en place des stratégies d'évitement et de saupoudrage institutionnel, en lieu et place du développement de moyens concrets pour la défense des missions éducatives de la PJJ et des conditions de travail des personnels.

Alors nous boycottons ce CSA et nous vous demandons les documents au moins deux semaines en amont de la prochaine convocation, comme l'exige le règlement du CSA. Il n'est pas question aux vues des modalités de tenue de cette séance de faire porter la responsabilité aux organisations syndicales. Les OS du territoire ont à cœur la défense des personnels et c'est bien pour la défense de leurs droits et de leurs conditions de travail que nous faisons le choix de boycotter.

Nous invitons également les autres organisations syndicales à exiger l'application de ces droits et moyens et à nous rejoindre dans ce mouvement de boycott, pour la qualité du dialogue social, tant dans l'intérêt des mineurs et des mineures que nous accompagnons que dans celui des équipes et des personnels.

Ainsi nous ne siégerons pas ce jour mais demandons une audience inter-syndicale sur les questions que nous soulevons dans notre déclaration dans de brefs délais.

Les délégations CGT-PJJ et SNPES-PJJ/FSU